



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/155
28 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Les membres du Conseil de sécurité rappellent la lettre adressée le 18 novembre 1999 par le Président aux nouveaux membres du Conseil de sécurité que l'Assemblée générale a élus à sa cinquante-quatrième session pour un mandat correspondant à la période 2000-2001, et sont convenus que les membres nouvellement élus du Conseil seraient, à leur demande, invités à assister en qualité d'observateurs aux consultations officieuses du Conseil pendant le mois qui précède le début de leur mandat (c'est-à-dire à compter du 1er décembre) afin de se familiariser avec les activités du Conseil.
2. Les membres du Conseil de sécurité sont également convenus que chacune de ces délégations devrait être représentée par le Représentant permanent ou son adjoint. Un siège sera réservé à cet effet à chaque délégation sur le côté de la salle des consultations.
3. Les membres du Conseil de sécurité continueront à examiner d'autres initiatives concernant la documentation du Conseil et les autres questions de procédure.
